

Ouistreham

La sénatrice du Calvados rencontre les collégiens

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mercredi 13 juin 2018

417 mots



La sénatrice Corinne Ferret explique aux élèves d'une classe de 3e la place de la démocratie dans le rôle et le fonctionnement du Sénat. - Crédit Ouest-France

Lundi, Corinne Ferret a rendu visite aux élèves du collège Jean-Monnet. Quelques heures consacrées à comprendre le rôle du Sénat et évoquer la place des femmes en politique.

Lundi, la sénatrice du Calvados Corinne Ferret a passé deux heures avec les élèves de 3^e de Sophie Minoc, professeure d'histoire-géographie et éducation morale et civique. C'est dans le cadre du programme de ce cours, qui cible les lieux de pouvoirs et l'exercice de la démocratie, que Sophie Minoc a travaillé avec les élèves sur l'élaboration des lois notamment, au Sénat, avec en toile de fond, l'éveil à la citoyenneté.

Il y a quelque temps, Corinne Ferret avait invité la classe à visiter le Sénat. Et puisque les grèves de la SNCF en ont décidé autrement, elle s'est déplacée, au sein même du collège.

« Pas besoin d'avoir fait Sciences po pour devenir sénateur »

Les élèves avaient préparé leurs questions, qui tournaient essentiellement autour du travail parlementaire. La sénatrice s'est volontiers prêtée au jeu des questions/réponses. Elle avait à cœur de leur parler de la vie publique, du Sénat, son fonctionnement, son rôle, des parcours de vie qui y conduisent et de sa propre histoire. Les jeunes étaient très curieux de connaître les raisons qui poussent à devenir sénateur. **« Il n'y a pas besoin d'avoir fait Sciences po ou l'Ena (École nationale d'administration) pour devenir un élu de la nation, assure Corinne Ferret. Il faut surtout vouloir partager des idées, s'enrichir de son parcours et de ses expériences, notamment d'élu local. C'est la démocratie qui permet à chacun d'entre nous d'accéder au Parlement comme élu de la nation. La voix de chaque électeur a la**

même valeur, de même que la candidature de chacun. »

Lorsqu'un élève l'interroge sur la représentation paritaire hommes et femmes au Sénat, l'élue admet que, **« essentiellement en raison du mode de scrutin, les femmes ne représentent que 26 % des sénateurs. Mais dans le Calvados, à la faveur d'une loi sur la limitation du cumul des mandats, sur trois sénateurs, deux sont des femmes, ce qui est assez exceptionnel pour être souligné »**, conclut-elle.

À la fin de l'échange, Corinne Ferret s'est montrée ravie. **« En faisant connaître le mandat de sénateur, je voulais leur donner l'envie de s'engager, de transmettre le sens de notre histoire et d'affirmer toujours la nécessité de défendre la démocratie. »**